



COMMUNIQUÉ DU 21/06/2010

**UN NOUVEAU SERVICE AU PÉAGE DU VIADUC DE MILLAU :
LE TÉLÉPÉAGE SANS ARRÊT !**

Depuis le 18 juin, et après une phase d'essai concluante, la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau (CEVM) offre un nouveau service aux automobilistes empruntant le péage du Viaduc de Millau : le télépéage sans arrêt.

Qu'est-ce que le télépéage sans arrêt ?

Il s'agit d'une évolution du télépéage classique, qui permet de passer au péage sans marquer l'arrêt, à une vitesse maximum de 30 km/h.

Au péage du Viaduc de Millau, le télépéage sans arrêt (ou TSA) est accessible à tous les véhicules légers (VL = classe 1) équipés d'un télébadge et ce, sans aucuns frais supplémentaires et sans qu'il soit nécessaire de changer de badge. Cette évolution apporte une fluidité supplémentaire, et donc un gain de temps pour ses utilisateurs.

Le trafic VL représente environ 85 % du trafic total sur le Viaduc de Millau, et près de 20 % d'entre eux utilisent le télépéage en mode de paiement.

L'aspect environnemental est un autre argument en faveur du TSA.

En effet, le fait de ne plus avoir à marquer l'arrêt évite les redémarrages, entraînant une surconsommation de carburant, et diminue les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, en améliorant encore la fluidité au péage, le TSA contribue à l'écoulement du trafic dans les meilleures conditions, notamment les jours de fort trafic, où la barrière de péage atteint sa capacité maximum.